



MAIRIE DE VIVIERS

SERVICE URBANISME & PATRIMOINE

« OPERATION FACADES »

Cadre réservé à l'Administration

*La présente demande a été reçue à la mairie le : _ _ / _ _ / _ _ _ _
OF 07 346 26 _ _ _ _ - Nom/prénom :*

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM / PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE :

TEL :

MAIL :

PROJET (voir liste des documents à fournir au recto):

ADRESSE DU PROJET :

SECTION ET N° DE PARCELLE :

Si vous avez un N° d'autorisation d'urbanisme : _ _ 07 346 2 _ _ _ _

Et la date de l'arrêté de décision :

PROJET :

- Rénovation de façade
- Changement des menuiseries
- Rénovation de façade ET changement de menuiseries
- Reprise de la zinguerie

Je vous sollicite par la présente dans le cadre de l'Opération Façade 2022 instaurée par votre municipalité en date du 18 janvier 2022 (Délibération du Conseil Municipal n° 2022-005) reconduite en 2024 par la délibération du Conseil Municipal n° 2024-021 pour les travaux référencés ci-dessus dans le Site Patrimonial Remarquable.

Fait à

Le :

Signature :



Mairie de Viviers

SERVICE URBANISME & PATRIMOINE

« OPERATION FACADES »

CONSTITUTION DU DOSSIER à fournir en **2 exemplaires :**

- 1 – Formulaire de demande de subvention dûment rempli,
- 2 – Règlement dûment rempli et signé en dernière page,
- 3 – Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (PC ou DP) : référence et copie arrêté de décision,
- 4 – Plan de situation et plan de masse avec localisation de la façade,
- 5 – Relevé d'Identité Bancaire,
- 6 – Photo de la façade avant travaux avec les immeubles voisins proches,
- 7 – Devis précis et détaillé des travaux à réaliser en H.T. (sans le coût du droit de voirie),
- 8 – Pour les immeubles soumis au statut de la copropriété, une copie du PV de l'Assemblée Générale mandant le syndic ou un copropriétaire à déposer le dossier et à percevoir les fonds,
- 9 – Pour les personnes morales, une attestation précisant si la société récupère ou non la TVA sur les travaux de ravalement.